

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./ 11 rue, Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1

Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques

11 Laurier St./ 11 rue, Laurier 6B1, Place du Portage Gatineau, Québec K1A 0S5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet					
WIRELESS CHANNEL EMULATOR					
Solicitation No N° de l'invitation		Date			
W7714-135765/A		2012-	12	-04	
Client Reference No N° de re W7714-135765	éférence du client				
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$PV-916-61693	éférence de SEAG				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N	, A	ME	
pv916.W7714-135765					
Solicitation Closes - L'invitation prend fin Time Zone Fuseau horaire					
at - à 02:00 PM on - le 2013-01-14				Eastern Standard Time EST	
F.O.B F.A.B. Specified I	Herein - Précisé dans les p	orésente	s		
Plant-Usine: Destination	: Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:		Βι	ıyer Id - Id de l'acheteur	
Emond, Linda A.	-		pv	916	
Telephone No N° de télépho	ne	FAX N	FAX No N° de FAX		
(819) 956-4014 ()		(819) 956-3814			
Destination - of Goods, Service	Destination - of Goods, Services, and Construction:				
Destination - des biens, servic					
DEPARTMENT OF NATIONA	AL DEFENCE				
BLDG 29 RECEIVING					
3701 CARLING AVE OTTAWA					
Ontario					
K1A0Z4					
Canada					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée		
See Herein			
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/c	le l'entrepreneur		
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur			
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)			
Signature	Date		



W7714-135765/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7714-135765

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv916W7714-135765

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations additionnelles exigées avec la soumission

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relative à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clause du guide des CCUA
- 12. Instructions pour l'expédition livraison à destination

Liste des annexes

Annexe A Besoin/Base de paiement

Annexe B Spécifications Obligatoires

Annexe C Liste complète des directeurs

W7714-135765/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W7714-135765

pv916W7714-135765

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail a l'annexe A.

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-unifo rmisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-11-19) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours

Insérer: quatre-vingt dix (90) jours

1.1 Clauses du guide des CCUA

B1000T Condition du matériel 2007-11-30

W7714-135765/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7714-135765

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv916W7714-135765

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqué à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements recues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit:

Section I: Soumission technique (deux (2) exemplaires) Soumission financière (un (1) exemplaire) Section II:

Section III: Attestations (un (1) exemplaire) W7714-135765

File No. - N° du dossier

pv916W7714-135765

Buyer ID - Id de l'acheteur pv916

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- (a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- (b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u>

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.h tml). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

1.1 Section I : Soumission technique

Ce qui suit s'applique au besoin et les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés dans leur soumission, s'il y a lieu:

1.1.1 Une (1) année de support technique, avec maintemance du matériels et la mises à jour du logiciels, y compris les corrections de bugs et des prochaines générations de logiciels.

1.1.2 Service

L'acquisition du système doit comprendre : un service de soutien technique; un service de soutien technique par téléphone; un service de soutien technique par le biais d'Internet et un service de soutien technique par télécopieur. Le coût pour le service doit être compris dans le prix.

Le délai de réponse pour les demandes de service doit être inférieur ou égal à 24 heures.

Veuillez également indiquer les renseignements suivants dans votre soumission : (pour information seulement):

a) L'emplacement des installations de service (service après-vente et réparation). Veuillez énumérer les installations de service les plus proches de la destination.

Solicitation No. - N° de l'invitation W7714--135765/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv916

W7714-135765

File No. - N° du dossier pv916W7714-135765 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

	b)	Emplacement des pièces de rechange, allant des biens non durables aux composantes principales.			
	c)	Le temps de réponse et la procédure d'acheminement au palier hiérarchique approprié, c'est-à-dire le nombre de jours avant qu'on fasse appel à une personne plus expérimentée pour résoudre le problème et à partir de quel emplacement.			
	d)	La fréquence des visites d'entretien de routine effectuées par un technicien qualifié en entretien et en réparation durant la période de garantie, s'il y a lieu, et comprises dans le prix.			
1.1.3	Produi	its offerts			
		umissionnaire doit indiquer la marque et le numéro de modèle des produits offerts (préciser nposantes qui font partie du système) :			
	Numé	lu fabricant : ro de modèle ou de la pièce : nentation jointe : Oui () Non ()			
1.1.4	Lieu d	e fabrication ou d'expédition			
	Le soumissionnaire doit indiquer le lieu de fabrication ou d'expédition des biens, ou l'endroit où le service doit être rendu :				
		cement : postal :			
1.1.5	Livrais	son			
	_	que la livraison ne doit pas être plus tard que le 28 mars 2013, le meilleur échéancier de on qui peut être offert par le soumissionnaire est le suivant :			
1.1.6	Représ	sentants			
	Le sou	imissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à l'article 5.3, Représentants de			

l'entrepreneur de la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

Solicitation No. - N° de l'invitation W7714--135765/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv916

Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client W7714-135765

File No. - N° du dossier pv916W7714-135765 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1.2 Section II : Soumission financière

Le soumissionnaire doit proposer un prix de lot ferme tout compris pour la fourniture, et les manuels (s'il y a lieu), rendu droits acquittés (DDP) (Ottawa, Ontario), taxe sur les produits et services (TPS) ou taxe de vente harmonisée (TVH) en sus, le cas échéant. Les frais de port à destination et tous les droits de douanes et taxes applicables doivent être inclus dans le prix.

1.2.1 Fluctuation du taux de change

C3011T Fluctuation du taux de change

2010-01-11

1.3 Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

Toutes les propositions doivent être établies intégralement et comprendre toute l'information exigée dans la demande de propositions (DP), pour qu'on puisse en faire une évaluation complète. Si le besoin n'est pas comblé dans la proposition du soumissionnaire, elle sera jugée incomplète et sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir toute l'information nécessaire pour garantir une évaluation complète et précise.

Facteurs d'évaluation

- 1. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX (OBLIGATOIRE) : Les prix doivent être fermes, DDP rendu droits acquittés.
- 2. CAPACITÉ DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE) :
 - a) Pour les articles définis par les spécifications :
 - On demande aux soumissionnaires de faire des renvois entre les critères techniques obligatoires figurant dans la présente et leur documentation technique à l'appui.
 - b) Fourniture de la documentation technique à l'appui :

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv916

Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client W7714-135765

File No. - N° du dossier pv916W7714-135765

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

La documentation technique concernant la marchandise offerte doit accompagner la soumission à la date de clôture des soumissions.

Des brochures ou des données techniques DOIVENT être fournies pour permettre de vérifier si la soumission est conforme aux spécifications techniques obligatoires.

- 3. CONFORMITÉ AUX CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS (OBLIGATOIRE)
- 4. À L'INTENTION DES FOURNISSEURS CANADIENS SEULEMENT : Veuillez noter que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi peuvent s'appliquer voir le présent document. (OBLIGATOIRE s'il y a lieu)
- 1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'annexe B

1.2 Évaluation financière

- 1. Le prix de la soumission la plus basse sera évalué comme suit :
 - a) Les prix seront évalués en dollars canadiens, incluant les droits de douane et les taxes canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.
 Aux fins d'évaluation, les soumissions reçues en devises étrangères seront converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change annoncé par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions.
 - b) Les prix seront évalués sur une base DDP (Ottawa, Ontario).
- 2. Méthode de sélection

A0031T Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

2007-05-25

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv916

W7714-135765/A

File No. - N° du dossier pv916W7714-135765 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W7714-135765

pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

1.1.1 En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste, en son nom et en celui de ses affiliés, qu'il respecte la clause concernant le Code de conduite et attestations, des instructions uniformisées. La documentation connexe mentionnée ci-après aidera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste être informé, et que ses affiliés sont informés, du fait que le Canada pourra demander d'autres informations, attestations, formulaires de consentement et éléments prouvant son identité ou son éligibilité. Le Canada pourra aussi vérifier tous les renseignements fournis par le soumissionnaire, incluant les renseignements relatifs aux actions ou condamnations précisées aux présentes en faisant des recherches indépendantes, en utilisant des ressources du gouvernement ou en communiquant avec des tiers. Le Canada déclarera une soumission non recevable s'il constate que les renseignements demandés sont manquants ou inexacts, ou que les renseignements contenus dans les attestations précisées aux présentes s'avèrent être faux, à quelque égard que ce soit, après vérification par le Canada. Le soumissionnaire et ses affiliés devront également demeurer libres et quittes des actions ou condamnations précisées aux présentes pendant la période de tout contrat découlant de cette demande de soumissions.

Les soumissionnaires qui sont incorporés, incluant ceux soumissionnant à titre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, incluant ceux soumissionnant dans le cadre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir le nom du propriétaire avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci. Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, sociétés de personnes, entreprises ou associations de personnes n'ont pas à fournir de liste de noms. Si les noms requis n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir ces noms dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander à un soumissionnaire de fournir des formulaires de consentement dûment remplis et signés (<u>Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire</u> - PWGSC-TPSGC 229)

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html) toute personne susmentionnée, et ce dans un délai précis. À défaut de fournir les formulaires de consentement dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

Solicitation No. - N° de l'invitation W7714-135765/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7714-135765

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv916

File No. - N° du dossier pv916W7714-135765

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Attestations additionnelles exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

2.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - attestation

2.1.1 Programme de contrats fédéraux - plus de 25000\$ et moins de 200000\$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF)et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

a)	()	n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel, ou des employés temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
b)	()	n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
c)	()	est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de plus de 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel, ou des employés temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.
d)	()	n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro :

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC: http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/egalite/pcf/index.shtml

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Solicitation No. - N° de l'invitation W7714-135765/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv916

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier pv916W7714-135765

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

W7714-135765

2.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous " Annexe A".

2.2 Manuels

Une série complète de guides de l'utilisateur, en anglais ou en français, doit être fournie avec chaque système.

2.3 Mises à niveau logicielles

L'entrepreneur fournira toutes les mises à jour et les nouvelles versions de logiciel à l'acheteur pendant une période d'un (1) an après l'acceptation, sans frais additionnels.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignesdirectrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2012-11-19) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. **Durée du contrat**

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement).

5. Responsables

5.1 L'autorité contractante pour le contrat est :

Linda Emond Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements

W7714-135765/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W7714-135765

pv916W7714-135765

Direction des produits commerciaux et de consommation 11, rue Laurier 6A2, Phase III, Place du Portage Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone: 819-956-4014 Télécopieur : 819-956-3814

Courriel: linda.emond@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2	Responsable technique (à remplir au moment de	e l'attribution du contrat seulement)			
	Le responsable technique pour ce contrat est :				
	Name: Téléphone : Télécopieur : Courriel :				
	Le responsable technique nommé ci-dessus représ travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il contenu technique des travaux prévus dans le con avec le responsable technique; cependant, celui-c apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements d'une modification au contrat émise par l'autorité	est responsable de toutes les questions liées au trat. On peut discuter des questions techniques ne peut pas autoriser les changements à peuvent être effectués uniquement au moyen			
5.3	Autorité des marchés de DND (à remplir au mon	ment de l'attribution du contrat seulement)			
	L'autorité des marchés de DND pour ce contrat est :				
	Name: Téléphone : Télécopieur : Courriel :				
	L'Autorité des marchés du MDN est responsable l'autorisation de tous les travaux liés à ce contrat.	de la gestion des contrats du MDN et pour			
5.4	Représentant de l'entrepreneur (remplir)				
	Nom et numéro de téléphone de la personne respo	onsable de ce qui suit :			
	Renseignements généraux	Suivi de la livraison			

Solicitation No. - N° de l'invitation W7714-135765/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7714-135765 pv916W7714-135765 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Nom:_____ Nom:____ No de téléphone : _____ No de téléphone : _____ No de télécopieur _____ No de télécopieur : _____ Courriel : _____ Courriel: 6. **Paiement** 6.1 Base de paiement - prix ferme À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme unitaire dans l'annexe A, selon un montant total de \$ (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement). Les droits de douane et les taxes sont inclus, et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu. Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. 6.2 Clauses du guide des CCUA H1000C Paiement unique 2008-05-12

7. **Instructions pour la facturation**

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé " Présentation des factures " des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la a) page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous b) l'article intitulé "Responsables " du contrat.
 - Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire. c)

8. Attestations

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ W7714-135765/A$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7714-135765

File No. - N° du dossier pv916W7714-135765

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2012-11-19), medium complexité
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Specification Obligatoires;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____(à remplir au moment de

l'attribution du contrat seulement)

11. Clauses du guide des CCUA

B1501C Appareillage électrique

2006-06-16

12. Instructions pour l'expédition - livraison à destination

- 1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :
 - rendu droits acquittés (DDP) Ottawa, Ontario selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
- 2. L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.

W7714-135765/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7714-135765

File No. - N° du dossier pv916W7714-135765

ANNEXE A

BESOIN / BASE DE PAIEMENT

Le ministère de la défense division de la Recherche et développement a un besoin d'un instrument d'émulation et d'essai de canaux radiofréquence (RF)sans fil conformément aux spécifications obligatoires indiquées dans la demande de propositions. Les articles doivent être livrés a Ottawa, Ontario au plus tard le 28 mars 2013,

Description	Quantitée ferme	Prix unitaire	Prix Total	Livraison offerte
L'émulateur de canaux sans fil	1	\$	\$	

Solicitation No. - N° de l'invitation W7714--135765/A

W7714-135765

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EXIGENCES GÉNÉRALES:

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv916

File No. - N° du dossier pv916W7714-135765 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE B

SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES POUR L'ÉMULATEUR DE CANAUX SANS FIL

Nous avons besoin d'un instrument d'émulation et d'essai de canaux radiofréquence (RF) sans fil. L'appareil doit être un instrument de laboratoire qui peut faire l'émulation de diverses conditions de canal RF en vue de réaliser des essais sur des transmissions RF sans fil. L'instrument doit permettre l'émulation en temps réel de l'évanouissement pour des canaux entrée unique sortie unique (SISO) et des canaux entrée multiple sortie multiple (MIMO).

Fournissuers doivent faire des renvois entre les critères techniques obligatoires dans un format concis en utilisant la page, le paragraphe (s) & sous-paragraphes, selon le cas et leur documentation technique à l'appui.

L'émulateur de canal sans fil doit répondre aux spécifications techniques suivantes :

• Alimentation : 100-240 V c.a., 50/60 Hz Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
• Température de fonctionnement : de 0 à 40 °C
Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
• Taille de l'appareil : appareil monté sur baie de 19 po, hauteur de moins de 30 cm
Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
• Connectivité Ethernet de l'instrument pour la commande et la programmation des paramètres d'émulation
Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
• Prise en charge de commandes SPCI (Standard Commands for Programmable Instruments) la télécommande de l'instrument
Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
• Un (1) an de soutien technique avec maintenance et mise à jour du matériel et du logiciel, y compris le correctifs et les versions comportant de nouvelles fonctions
Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
EXIGENCES D'ÉMULATION DE CANAUX :

• Deux canaux RF indépendants à évanouissement

Solicitation No. - N° de l'invitation W7714-135765/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv916

Client Ref. No. - N° de réf. du client W7714-135765 File No. - N° du dossier pv916W7714-135765 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : • Douze trajets indépendants par canal à évanouissement Référence dans la proposition de l'entrepreneur : • Prise en charge de canaux MIMO unidirectionnels à deux canaux (MIMO 2x2) Référence dans la proposition de l'entrepreneur : • Gamme de fréquences d'entrée-sortie : de 400 MHz à 2,6 GHz, résolution de 100 kHz Référence dans la proposition de l'entrepreneur : • Possibilité d'appliquer en entrée une émission RF fournie par l'utilisateur dans la gamme de fréquences d'entrée-sortie, d'y appliquer des dégradations dues au canal RF et d'obtenir l'émission RF résultante en temps réel Référence dans la proposition de l'entrepreneur : • Largeur de bande RF : 20 Mhz Référence dans la proposition de l'entrepreneur : • Puissance du signal d'entrée : de +5 à -50 dBm Référence dans la proposition de l'entrepreneur : • Puissance du signal de sortie : de -30 à -110 dBm, résolution de 0,1 dB Référence dans la proposition de l'entrepreneur : • Facteur de crête de canal : de 15 à 35 dB Référence dans la proposition de l'entrepreneur : • Niveau des signaux parasites dans la bande passante : < -40 dBc Référence dans la proposition de l'entrepreneur : • Prise en charge des types de canal à évanouissement suivants : • aucun évanouissement, évanouissement de Rayleigh, évanouissement de Rice, évanouissement log-normal, décalage de fréquence et déphasage Référence dans la proposition de l'entrepreneur : • Pertes de propagation définie par l'utilisateur : de 0 à 32 dB, précision de ± 0,1 dB, résolution de 0,1 dB Référence dans la proposition de l'entrepreneur : • Temps de propagation : de 0 à 2 ms, précision de ± 0.5 ns, résolution de 0.1 ns Référence dans la proposition de l'entrepreneur :

Solicitation No. - N° de l'invitation W7714-135765/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7714-135765

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv916

File No. - N° du dossier pv916W7714-135765

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

• Définition du temps et des pertes de propagation par l'utilisateur indépendamment pour chaque canal
Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
• Logiciel à interface graphique permettant de configurer, de stocker et de rappeler les modèles de canaux utilisés par l'émulateur de canaux
Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
• Possibilité d'émuler des canaux dont les caractéristiques varient dans le temps et d'utiliser des paramètres à variation temporelle programmables par l'utilisateur, notamment : la puissance de sortie du signal, le nombre de trajets, les pertes de propagation relatives, le temps de propagation relatif, le facteur K et la vitesse Doppler Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
• Paramètres à variation temporelle pouvant être variés indépendamment en parallèle à un taux d'une mise à jour toutes les 25 ms
Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
• Interface utilisateur graphique permettant de définir et de stocker des modèles de canaux à variation temporelle ainsi que de programmer ces modèles dans l'émulateur de canaux Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
• Prise en charge de l'émulation du bruit blanc gaussien additif indépendamment pour chaque canal Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
 Prise en charge de modèles de canaux normalisés, y compris pour les normes suivantes : LTE,
Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
• UTMS, Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
• CDMA2000, Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
• GSM,
Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
• WiMAX Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
• Fréquence de référence interne de 10 Mhz. Référence dans la proposition de l'entrepreneur :

Solicitation No. - N° de l'invitation W7714-135765/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier W7714-135765 pv916W7714-135765 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

• Entrée pour une fréquence de référence externe de 10 Mhz.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur :

ANNEXE C

LISTE COMPLETE DES DIRECTEURS

(Instructions, clauses et conditions uniformisées partie 2)

Nom	Position	Position		

LISTE D'ACRONYMES

BBGA bruit blanc gaussien additif

CDMA Code Division Multiple Access (accès multiple par répartition de code

[AMRC])

GSM Global System for Mobile Communications

Hz hertz

LTE Long Term Evolution

MHz mégahertz

MIMO entrée multiple sortie multiple

RF radiofréquence

SCPI Standard commands for programmable instruments

SISO entrée unique sortie unique

UMTS Universal Mobile Telecommunications System

WiMAX Worldwide Interoperability for Microwave Access